

37. No action can be sustained against the government except by petition of right allowed by the express consent or *flat* of the lieutenant-governor, and to permit a plea of compensation to be set up, would be equivalent to permitting a suit to be prosecuted against the government without such consent or *flat*:—*C. B. R.*, 1895, *Partier, esqual., & Hon. Ch. Langeller, R. J. Q.*, 5 *B. R.*, 107.

38. Dans un acte de vente où il est énoncé que le vendeur, ès-qualityé de syndic à une faillite, a reçu de l'acheteur le prix de la vente, il ne peut ensuite, si cette énonciation a été faussement, être prétendu que le dit vendeur ès-qualityé, étant endetté personnellement envers le mandant de l'acheteur, il y avait eu compensation pour autant.

39. Dans ce cas, l'acheteur est redevable envers la faillite de tout le prix de vente, et il ne peut invoquer que le paiement réel des sommes d'argent qui ont été, à l'acquit de tel prix de vente, donnés au vendeur, en sa dite qualité de syndic:—*C. B. R.*, 1885, *Savoie & Rainville*, 14 *R. L.*, 364.

40. Une créance résultant de dommages nclaires ni liquides, ne peut être offerte, par exception préemptoire, en compensation à une action d'un vendeur réclamant la valeur d'un prix de vente d'un immeuble par acte authentique, alors même que ces dommages résultent de la violation par le vendeur des conditions du dit acte de vente:—*Mathieu, J.*, 1885, *Gagnon vs Gaudry*, M. L. R., 1 S. C., 348; 8 *L. N.*, 266.

41. Where drafts and notes are placed with a bank by a debtor of the bank, not as collateral security, but for collection, compensation does not take place until the bank has received the amounts collected by them on such notes, and in the present case, the debtor having become insolvent before any amounts were received on such notes, compensation did not take place between the amount collected by the bank and the debt due to it:—*Q. B.*, 1886, *Exchange Bank of Canada & Canadian Bank of Commerce*, M. L. R., 2 Q. B., 476; 10 *L. N.*, 110.—*Torrance, J.*, 1885, M. L. R., 1 S. C., 225.

42. Un défendeur poursuivi pour le montant des billets promissoires, ne peut opposer en compensation des dommages non liquides, résultant des procédures par saisie-arrest avant jugement, faites par le demandeur:—*Mathieu, J.*, 1885, *Banque d'Ontario vs Foster*, 13 *R. L.*, 48.

43. Un assuré ne peut opposer, en compensation de sa prime d'assurance, les dommages qu'il allègue avoir éprouvés par un incendie, attendu que la créance de tel assuré n'est nclaire ni liquide, et que le paiement de la prime d'assurance est une condition préalable de la part de l'assuré, à l'exercice d'aucun droit et au recouvrement des pertes couvertes par la police d'assurance:—*Loranger, J.*, 1885, *Giles vs Giroux*, 13 *R. L.*, 652.

44. Lorsque, dans une altercation, la partie injuriée d'abord, au lieu de s'adresser au tribunal pour venger les injures qu'on lui adresse, les repousse sur le champ par d'autres aussi graves, et se fait ainsi justice à elle-même, il y a lieu de décider que ces injures réciproques s'annihilent par la compensation:—*Mathieu, J.*, 1885, *Roberge vs Moquin*, 17 *R. L.*, 634.—*C. R.*, 1884, *Coutu vs Lefebvre*, 7 *L. N.*, 111.—*Johnson, J.*, 1889, *Trudel vs Cie d'Imprimerie et de Publication du Canada*, M. L. R., 5 *C. S.*, 297.—*C. B. R.*, M. L. R., 5 *B. R.*, 510; 13 *L. N.*, 12, 172.

45. L'on ne peut opposer en compensation à une créance résultant d'un acte de donation entrevifs pur et simple, une autre créance provenant du fait que dans une communauté de biens qui aurait existé entre les parties et qui aurait été dissoute après inventaire, le demandeur serait resté en possession des biens de la communauté, aurait même vendu à son profit des biens lui appartenant, de manière qu'il se trouve débiteur envers le défendeur:—*Mathieu, J.*, 1886, *Foucault vs Foucault, M. L. R.*, 2 S. C., 255; 9 *L. N.*, 331.

46. A claim for damages cannot be set up in compensation of an action in revendication. But the defendants may set up, by way of incidental cross demand, to an action in revendication, a claim for damages, if both claims, in revendication and for damages, arise out of the same contract:—*Taschereau, J.*, 1886, *Lockie vs Mullin*, M. L. R., 2 S. C., 262; 9 *L. N.*, 358.

47. Une personne dont les biens sont saisis-arrestés avant jugement par un créancier, sans cause raisonnable et probable, peut, dans la même action, réclamer des dommages par demande incidente, et opposer à l'action un plaidoyer de compensation basé sur les dommages par lui réclamés par sa demande incidente:—*Mathieu, J.*, 1886, *Furniss vs Bleault*, M. L. R., 2 S. C., 419; *R. J. Q.*, 1, C. B. R., 123; 10 *L. N.*, 30.

48. An amount due to a defendant's attorney cannot be offered in compensation of a claim against the client and evidence of such alleged contra-account is inadmissible:—*Tait, J.*, 1887, *Fulton vs Darling*, M. L. R., 3 S. C., 475; 11 *L. N.*, 412.

49. On the 25th June, 1888, the defendant accepted G.'s accommodation draft for \$249.75, at three months. On the 24th July, 1888, the defendant purchased goods from G. to the amount of \$215. On the 26th July, 1888, G. made a judicial abandonment for the benefit of his creditors. On the 28th September, 1888, defendant paid the accommodation draft. In a suit, by the curator of G.'s estate, for the recovery of the \$215, price of goods, defendant pleaded that he was entitled to compensate this sum with the amount he had paid on the draft for G.'s accommodation. It was held that the judicial abandonment definitively settles the relative positions